

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE DU  
DISTRICT DU GRAND NORD  
DE L'ONTARIO**

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière consolidés	1
États des résultats et du surplus accumulé consolidés	2
États de l'évolution de la dette nette consolidés	3
État des flux de trésorerie consolidés	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 24

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario** sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



---

Directeur de l'éducation



---

Surintendant des affaires

le 1 décembre 2012



KPMG s.r.l.  
Comptables agréés  
144, rue Pine, BP 700  
Sudbury ON P3E 4R6

Téléphone (705) 675-8500  
Télécopieur (705) 675-7586  
In Watts (1-800) 461-3551  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du  
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué les audits des états financiers consolidés ci-joints du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario**, qui comprennent les états de la situation financière consolidés au 31 août 2012 et au 31 août 2011, les états des résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Il est courant que les différentes écoles des conseils scolaires tirent une partie de leurs recettes de diverses activités de financement scolaire organisées tout au long de l'année. Dans le présent cas, le conseil scolaire n'a pas mis en place durant l'année des mesures de documentation et de contrôle suffisantes pour nous permettre d'effectuer un audit satisfaisant quant à l'intégralité de ces recettes. Par conséquent, les audits de ces recettes s'est limitée aux montants inscrits dans les dossiers de chacune des écoles; nous n'avons pas été en mesure de déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux recettes de financement scolaire, aux recettes nettes, aux actifs financiers et à la situation financière nette.

### *Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2012 et au 31 août 2011, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à ces dates, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

### *Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

*KPMG s.r.l.*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

le 1 décembre 2012

Sudbury, Canada

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

États de la situation financière consolidés


Au 31 août 2012 et au 31 août 2011

	2012	2011
<b>Actif financier :</b>		
Liquidités	6 386 228 \$	1 658 407 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	29 042 700	29 215 636
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>35 428 928</b>	<b>30 874 043</b>
<b>Passif financier :</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	4 054 976	3 615 846
Dettes à long terme (note 6)	27 068 208	22 204 533
Revenus reportés (note 7)	1 635 330	1 184 653
Avantages sociaux futurs (note 8)	549 128	2 900 402
Apports en capital reportés (note 9)	48 622 174	48 781 723
<b>Total du passif financier</b>	<b>81 929 816</b>	<b>78 687 157</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(46 500 888)</b>	<b>(47 813 114)</b>
<b>Actif non financier :</b>		
Frais payés d'avance (note 10)	1 806 905	1 701 893
Immobilisations corporelles (note 11)	51 105 118	51 077 656
<b>Total de l'actif non financier</b>	<b>52 912 023</b>	<b>52 779 549</b>
Engagements (note 17)		
Événement postérieur (note 20)		
<b>Surplus accumulé (note 12)</b>	<b>6 411 135 \$</b>	<b>4 966 435 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
Président du Conseil

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

États des résultats et du surplus accumulé consolidés

Pour les exercices se terminant le 31 août 2012 et le 31 août 2011

	Budget 2012	Résultats 2012	Résultats 2011
<b>Revenus :</b>			
Impôt local	3 376 685 \$	3 187 837 \$	3 171 668 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	41 322 397	42 231 008	42 462 318
- autres	2 111 776	2 095 905	1 531 931
- amortissement des apports en capital reportés	2 600 304	2 529 851	2 464 954
Autres revenus - conseils scolaires	15 000	20 826	24 097
Autres droits de scolarité et revenus	557 765	1 308 408	1 467 330
Revenus de placement	100 000	73 340	27 668
Collecte de fonds des écoles	1 335 000	1 389 868	1 347 028
<b>Total des revenus</b>	<b>51 418 927</b>	<b>52 837 043</b>	<b>52 496 994</b>
<b>Dépenses (note 14) :</b>			
Enseignement	36 705 683	35 178 208	34 953 461
Administration	2 245 045	2 037 342	2 124 431
Transport	2 259 258	2 321 897	2 131 362
Installations destinées aux élèves	8 114 929	8 365 146	8 408 121
Autres dépenses	1 324 312	2 141 710	2 001 995
Activités financées par les écoles	1 335 000	1 348 040	1 368 833
<b>Total des dépenses</b>	<b>51 984 227</b>	<b>51 392 343</b>	<b>50 988 203</b>
<b>Surplus (déficit) annuel</b>	<b>(565 300)</b>	<b>1 444 700</b>	<b>1 508 791</b>
Surplus accumulé, début de l'exercice	4 966 436	4 966 435	3 457 644
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 12)</b>	<b>4 401 136 \$</b>	<b>6 411 135 \$</b>	<b>4 966 435 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

États de l'évolution de la dette nette consolidés

Pour les exercices se terminant le 31 août 2012 et le 31 août 2011

	2012	2011
Surplus annuel	1 444 700 \$	1 508 791 \$
Immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 625 096)	(1 734 364)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 597 634	2 515 750
	<u>1 417 238</u>	<u>2 290 177</u>
Frais payés d'avance :		
Acquisition de frais payés d'avance	(1 806 905)	(1 701 893)
Utilisation de frais payés d'avance	1 701 893	1 470 692
	<u>(105 012)</u>	<u>(231 201)</u>
<b>Diminution de la dette nette</b>	<b>1 312 226</b>	<b>2 058 976</b>
Dette nette, début de l'exercice	(47 813 114)	(49 872 090)
<b>Dette nette, fin de l'exercice</b>	<b>(46 500 888) \$</b>	<b>(47 813 114) \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

États des flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices se terminant le 31 août 2012 et le 31 août 2011

	2012	2011
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	1 444 700 \$	1 508 791 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 597 634	2 515 750
Amortissement des apports en capital reportés	(2 529 851)	(2 464 954)
	<u>1 512 483</u>	<u>1 559 587</u>
Sources et (utilisations) :		
Diminution des comptes débiteurs	172 936	741 390
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	439 130	35 008
Augmentation (diminution) des revenus reportés	450 677	(1 387 454)
Diminution des avantages sociaux futurs	(2 351 274)	(143 113)
Augmentation des frais payés d'avance	(105 012)	(231 201)
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	<u>118 940</u>	<u>574 217</u>
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(2 387 285)	(1 734 364)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	<u>(2 387 285)</u>	<u>(1 734 364)</u>
Financement :		
Émission additionnelle de dette à long-terme	5 232 581	459 030
Dette remboursée	(606 717)	(567 115)
Ajouts aux apports en capital reportés	2 370 302	1 734 364
Changement net des liquidités liées au financement	<u>6 996 166</u>	<u>1 626 279</u>
<b>Changement net des liquidités</b>	<b>4 727 821</b>	<b>466 132</b>
Liquidités, début de l'exercice	1 658 407	1 192 275
<b>Liquidités, fin de l'exercice</b>	<b>6 386 228 \$</b>	<b>1 658 407 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public PS3410;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public;

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

Le Règlement 395/11, « Conventions et méthodes comptables », rendu public à l'automne 2011 exige que les conseils scolaires respectent les exigences des conventions comptables présentées ci-dessus. Avant l'entrée en vigueur de ce règlement, les états financiers étaient préparés, avant le 31 août 2011 et pour l'exercice se terminant le 31 août 2011, selon un référentiel d'informations financières à usage particulier exigé par le ministère de l'Éducation. Par conséquent, ce sont les premiers états financiers consolidés des conseils scolaires dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, suite à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière* (« nouveau cadre de préparation des rapports financiers »). Les conseils scolaires ont appliqué ce nouveau cadre de préparation des rapports financiers rétroactivement aux informations comparatives figurant dans les présents états financiers. Aucun changement n'a été apporté au surplus accumulé dans l'état de la situation financière en date du 31 août 2011 ou du surplus annuel de l'état des résultats pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 à cause de cette transition vers un nouveau cadre de préparation des rapports financiers.

### b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers.

### d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

### e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement.

### f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

### g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériel informatique	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

### h) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

### j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations comportent les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

### i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

En 2011, dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurés dont les droits ont été acquis ou accumulés pendant des périodes de services fournis par les employés, le coût a été déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance des coûts, l'âge des employés au moment de la retraite et d'autres facteurs actuariels). Suite à la modification du régime, le calcul des prestations de retraite est basé sur le salaire d'un employé, de ses journées de congé de maladie accumulées et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation.

Ces changements ont entraîné une réduction des avantages sociaux futurs et un gain sera reconnu pour l'exercice se terminant le août 31, 2012. Pour le passif au 31 août 2011, l'évaluation actuarielle des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 août 2008.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

### k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.

### l) Transferts gouvernementaux :

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.

### m) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget révisé approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus pour les conseils scolaires établis par le Comité de comptabilité du secteur public, les montants budgétés présentés ont été redressés de manière à être conformes à cette méthode de comptabilité telle qu'elle est utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### n) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Pour l'année terminée le 31 août 2012, ces montants et les techniques d'estimations afférentes ont été divulgués dans la note 1.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

## 2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2012, le conseil a un compte débiteur envers la province de 27 151 816 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2011 - 27 437 114 \$).



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

### 3. Comptes débiteurs :

	2012	2011
Gouvernement de l'Ontario	27 533 952 \$	28 069 667 \$
Gouvernement du Canada	570 545	485 134
Autres conseils scolaires	29 537	47 341
Municipalités	387 930	369 915
Autres	520 736	243 579
	29 042 700 \$	29 215 636 \$

### 4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office Ontarien de Financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50%. Au 31 août 2012, le solde se chiffre à 0 \$ (2011 - 0 \$).

### 5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2012	2011
Gouvernement de l'Ontario	38 094 \$	45 992 \$
Autres conseils scolaires	181 788	171 396
Gouvernement du Canada	324 661	221 725
Autres	3 510 433	3 176 733
	4 054 976 \$	3 615 846 \$

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débentures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2012	2011
CIBC Mellon Trust Company - débenture	7 016 254 \$	7 250 529 \$
Office Ontarien de Financement	19 814 147	14 954 004
Contrat de location-acquisition	237 807	-
<b>Total</b>	<b>27 068 208 \$</b>	<b>22 204 533 \$</b>

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et de contrats de location-acquisition de 26 830 401 \$ en cours au 31 août 2012 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêt	Total
2013	767 990 \$	1 310 077 \$	2 078 067 \$
2014	806 613	1 271 454	2 078 067
2015	847 197	1 230 870	2 078 067
2016	889 848	1 188 219	2 078 067
2017	934 673	1 143 394	2 078 067
Par la suite	22 584 080	10 235 507	32 819 587
	<b>26 830 401 \$</b>	<b>16 379 521 \$</b>	<b>43 209 922 \$</b>

La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échue en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

Les prêts à long terme émises par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 687 734 \$	4,560 %	2031
2 593 840 \$	4,900 %	2033
8 296 065 \$	5,062 %	2034
1 554 780 \$	5,232 %	2035
449 146 \$	4,833 %	2036
5 232 581 \$	3,970 %	2036

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 6. Dettes à long terme (suite) :

Les emprunts sont garantis par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

Le contrat de location-acquisition est déboursé à 4 157 \$ par mois et a une date d'échéance du 30 avril 2017.

## 7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	2012	2011
Réfections	388 164 \$	107 571 \$
Enfance en difficulté	334 398	282 072
Efficacité énergétique dans les écoles	-	266 538
Services de garde au milieu scolaire	259 139	-
Autres	653 629	528 472
	<b>1 635 330 \$</b>	<b>1 184 653 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 8. Avantages sociaux futurs :

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime à prestations déterminées et les montants enregistrés dans les états financiers consolidés pour les années 2012 et 2011 se présentent comme suit :

	2012		Total avantages sociaux futurs des employés
	Prestations de retraite	Autres	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	514 792 \$	34 336 \$	549 128 \$

	2012		Total avantages sociaux futurs des employés
	Prestations de retraite	Congés de maladie accumulés	
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	46 843 \$	259 602 \$	306 445 \$
Compressions des avantages sociaux : Gains résultant de compressions	-	(2 351 274)	(2 351 274)
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	46 843 \$	(2 091 672) \$	(2 044 829) \$
Paiements des prestations	90 165 \$	216 280 \$	306 445 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés		2011		
	Prestations de retraite	Jours de maladie accumulée	Autres	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	615 068 \$	3 108 861 \$	63 195 \$	3 787 124 \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) non amortis au 31 août	(85 813)	(800 909)	-	(886 722)
<b>Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août</b>	<b>529 255 \$</b>	<b>2 307 952 \$</b>	<b>63 195 \$</b>	<b>2 900 402 \$</b>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés		2011		
	Prestations de retraite	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés	
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	76 431 \$	343 062 \$	419 493 \$	
Pertes actuarielles (gains actuariels) constatées	(26 773)	45 068	18 295	
<b>Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>49 658 \$</b>	<b>388 130 \$</b>	<b>437 788 \$</b>	
<b>Paiements des prestations</b>	<b>194 206 \$</b>	<b>386 694 \$</b>	<b>580 900 \$</b>	

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

### Hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles :

Le taux d'actualisation de 4% utilisé en 2011 a été réduit à 2,75% en 2012. L'augmentation de salaire de 3% utilisé en 2011 a été éliminée en 2012.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Changements apportés au régime

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite au 31 août 2012 encaisseront, à leur départ, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés à partir du 1er septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée qui ne permet pas d'accumuler les jours de congé non utilisés.

### Prestations de retraite :

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les taux de cotisation des employés ont augmentés à des taux pouvant atteindre 12,8% (1<sup>er</sup> janvier 2011 - 10,7%) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2012, le Conseil a cotisé 764 525 \$ (2011 - 622 926 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Prestations de retraite (suite) :

#### (iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leurs nombres d'années de service au 31 août 2012.

### Autres avantages sociaux futurs des employés :

#### (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 9. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports reportés afférents aux immobilisations. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2012	2011
Solde, début de l'exercice	48 781 723 \$	49 512 313 \$
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations	2 370 302	1 734 364
Recettes constatées pour la période	(2 529 851)	(2 464 954)
Solde, fin de l'exercice	48 622 174 \$	48 781 723 \$

## 10. Frais payés d'avance :

	2012	2011
Paie des enseignants	873 796 \$	888 298 \$
Autres	933 109	813 595
	1 806 905 \$	1 701 893 \$



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 11. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2011	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2012
Terrains	1 335 879 \$	- \$	- \$	1 335 879 \$
Aménagements des terrains	2 042 833	15 728	-	2 058 561
Bâtiments	62 452 085	1 474 613	-	63 926 698
Mobilier et équipement	4 136 854	842 895	505 264	4 474 485
Véhicules	36 970	37 067	-	74 037
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	-	254 793	-	254 793
<b>Total</b>	<b>70 017 226 \$</b>	<b>2 625 096 \$</b>	<b>505 264 \$</b>	<b>72 137 058 \$</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2011	Amortissements	Dispositions, radiations et ajustements	Solde au 31 août 2012
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	472 883	138 229	-	611 112
Bâtiments	16 197 093	1 883 519	-	18 080 612
Mobilier et équipement	2 252 172	542 188	505 264	2 289 096
Véhicules	9 859	14 191	-	24 050
Améliorations locatives	7 563	2 521	-	10 084
Immobilisations louées	-	16 986	-	16 986
<b>Total</b>	<b>18 939 570 \$</b>	<b>2 597 634 \$</b>	<b>505 264 \$</b>	<b>21 031 940 \$</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2011	Valeur comptable nette 31 août 2012
Terrains	1 335 879 \$	1 335 879 \$
Aménagements des terrains	1 569 950	1 447 449
Bâtiments	46 254 992	45 846 086
Mobilier et équipement	1 884 682	2 185 389
Véhicules	27 111	49 987
Améliorations locatives	5 042	2 521
Immobilisations louées	-	237 807
<b>Total</b>	<b>51 077 656 \$</b>	<b>51 105 118 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 12. Surplus accumulé :

	2012	2011
Surplus:		
Aux fins de conformité - Non affecté		
Fonds de roulement	4 668 683 \$	5 060 403 \$
Aux fins de conformité - affectation interne		
Gratifications de retraite	221 585	221 585
Fonctionnement	418 010	923 177
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	381 412	339 584
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(549 128)	(2 900 402)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 335 881	1 335 879
Autres	(65 308)	(13 791)
<b>Surplus accumulé</b>	<b>6 411 135 \$</b>	<b>4 966 435 \$</b>

## 13. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2012	2011
Versements sur le capital du passif à long terme	606 713 \$	567 115 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 284 779	1 155 817
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	372 024	320 513
	<b>2 263 516 \$</b>	<b>2 043 445 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

## 14. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	2012 Budget	2012	2011
<b>Dépenses courantes :</b>			
Salaires et traitements	33 422 927 \$	34 274 675 \$	32 411 533 \$
Avantages sociaux	4 668 450	5 173 166	4 789 834
Perfectionnement du personnel	147 266	223 496	245 350
Fournitures et services	4 650 267	4 383 053	4 828 869
Intérêt	1 135 377	1 284 779	1 155 817
Dépenses de location	99 275	161 264	174 175
Frais et services contractuels	3 636 851	3 999 051	3 342 982
Autres	237 714	298 455	155 060
Dépenses en immobilisations (amortissement)	2 651 100	2 597 638	2 515 750
Activités financées par les écoles	1 335 000	1 348 040	1 368 833
	51 984 227	53 743 617	50 988 203
Compressions des avantages sociaux (note 8)	-	(2 351 274)	-
	51 984 227 \$	51 392 343 \$	50 988 203 \$

## 15. Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 42 075 \$ (2011 - 42 077 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## **16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :**

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

## **17. Obligations contractuelles et passifs éventuels :**

Le Conseil est engagé à la construction d'un agrandissement à l'école publique Hélène-Gravel. Les coûts total de construction se chiffrent à 1 334 000 \$, dont 621 416 \$ fut réalisé en 2012. Le ministère de l'Éducation financera le coût maximal de la construction à une valeur de 1 114 870 \$.

Le Conseil a signé un contrat pour le revêtement extérieur à l'école secondaire Hanmer pour une valeur de 289 300 \$ financé par les revenus d'opération.

## **18. Procès et réclamations légales :**

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquelles ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 août 2012 et le 31 août 2011

---

## 19. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 7,7 % (2011 - 7,6 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2012. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boreales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 6,0 % (2011 - 6,0 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2012. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

## 20. Événement postérieur :

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, la *Loi donnant la priorité aux élèves*, introduite le 27 août 2012. Les exigences de cette nouvelle loi ont été utilisées par les actuaires pour calculer les prévisions du conseil pour ses obligations relatives aux retraités et aux futurs avantages sociaux des autres employés. Les conséquences de ces changements sur les divers régimes sont exposées dans la note 8.

